



AVIS DE DEMANDE DE DEVIS n°2023-08

Centre de Gestion FPT 49
9, rue du Clon
49000 ANGERS
Tél : 02.41.24.18.80

Objet du marché :

Fourniture et mise en œuvre d'un système de gestion automatisée de temps de travail

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire emploie à ce jour 31 agents.

La solution proposée devra, au minimum, intégrer les éléments et fonctionnalités suivantes :

- Fourniture, paramétrage et mise en place d'une badgeuse,
- Un logiciel de Gestion des Temps de Travail (G.T.T.) permettant au service des Ressources Humaines :
 - de gérer les temps de présence et d'absence du personnel,
 - de gérer les différents cycles de travail du personnel,
 - de calculer le temps de travail et soldes horaires des agents en temps réel,
 - l'édition d'états récapitulatifs (reporting) exportables vers des outils bureautiques,
- Portail Responsables de service,
 - Un accès devra permettre aux responsables de service la mise en œuvre, la visualisation et la modification des plannings des agents dont ils ont la responsabilité.
 - Ce portail devra aussi permettre la validation des demandes d'autorisation d'absence.
- Portail Agents
 - Le système propose pour chaque agent la visualisation des plannings, la visualisation de ses compteurs, l'envoi de ses demandes d'absences à son responsable et l'intégration automatique des absences dans le calendrier bureautique (Outlook avec messagerie BLUEMIND).

SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES ATTENDUES

Le coût de chaque prestation sera détaillé dans l'offre.

Les prestations attendues sont les suivantes :

- Fourniture du matériel nécessaire à la mise en place de la solution décrite précédemment y compris tous les câbles et autres éléments éventuellement nécessaires à l'interconnexion des éléments de la solution et à leur mise en place sur le réseau du Centre de Gestion.
- Fourniture des applicatifs et licences nécessaires à la description ci-dessus,
- Installation et configuration des matériels et logiciels fournis conformément aux besoins exprimés par le Centre de Gestion. Le prestataire chiffre le nombre de jours requis,
- Un transfert de compétence sur les matériels et logiciels mis en oeuvre sera réalisé par le prestataire à l'attention du service informatique du Centre de Gestion pendant la mise en place.

REPONSE TECHNIQUE

La proposition technique du soumissionnaire doit comprendre les éléments suivants :

- - Description détaillée de la solution (y compris la fourniture de 50 badges),
- - Description détaillée de l'offre de services (configuration, installation, paramétrage de la solution adoptée et contenu du contrat de maintenance).

REPONSE FINANCIERE

La proposition financière détaillera le coût spécifique de chaque composant de l'architecture proposée (Matériel, logiciel, prestations, maintenance)

La proposition devra stipuler explicitement les surcoûts éventuels à prévoir pour la livraison, la mise en œuvre ou la fourniture d'éléments complémentaires.

Elle devra donc être exhaustive, il ne pourra être présenté aucun frais supplémentaire.

DELAIS DE LIVRAISON

La proposition devra indiquer les délais de livraison et de mise en œuvre de la solution retenue afin de prévoir la mise en service au 1^{er} juin 2023 dernier délai.

Unité Monétaire

EURO

Règlement par mandat administratif, sans avance et sans acompte.

Mode de passation

PROCEDURE ADAPTEE

Articles R2123-4 et suivants du code de la commande publique

Remise des devis

Adresser le devis à Mme La Présidente du CDG :

- Par courrier : CDG49 - 9 rue du Clon - 49000 Angers
- Par e-mail : informatique@cdg49.fr

Durée de validité du devis

45 jours minimum après la date limite de réception.

Date limite de réception des devis

Le 14 avril 2023 à 16h00

Variantes et options

Les variantes et options sont exclues

Critères d'attribution :

50 points sont répartis comme suit :

Caractéristiques techniques requises : sur 30

Prix de la solution + coût de maintenance sur 3 années : sur 20

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation si aucune des propositions obtenues ne lui paraît acceptable.

Personne responsable du Marché

Madame Elisabeth MARQUET, Présidente du CDG49